

**RENFORCER LE DIALOGUE SUR LES POLITIQUES FORESTIERES
ET FISCALES DANS LE BASSIN DU CONGO :
- EVOLUTION DU ROLE DE LA SOCIETE CIVILE
- EXPERIENCES DES 10 DERNIERES ANNEES**

Par : Pierre CHEKEM

Expert consultant

En gouvernance environnementale et forestière

Coordonnateur de PARTNERSHIP

www.partnershipcameroon.org

PLAN DE PRESENTATION :

- Contexte
- Acteurs
- Actions
- Résultats
- Leçons apprises

Rappel historique et contexte

En 1996, la déclaration de Brazzaville donne naissance à la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d’Afrique Centrale (CEFDHAC). Les acteurs étatiques acceptent dans le dialogue sur la gestion des écosystèmes forestiers d’avoir à leur côté le secteur privé et les OSC. Le consensus convenu au cours de ce dialogue multi-acteurs sera présenté aux Ministres réunis tous les deux ans pour décider après le travail des experts. La période couverte par ces quelques lignes part de 2000 à 2010.

Acteurs

Les acteurs sont:

- Les Etats du Bassin du Congo
- Les entreprises forestières et leurs regroupements

- Les ONG nationales, internationales et OSC
- Les partenaires techniques et financiers
- Les populations autochtones
- Les projets de la coopération bilatérale et multilatérale.

Au niveau du Cameroun en particulier nous avons

- Le projet d'appui à la CEFDHAC piloté par l'UICN
- Le projet ECOFAC un peu isolé de la mouvance inclusive.
- WWF et son département d'éducation environnementale.
- La FAO et son étude sur l'harmonisation des politiques.

Une volonté d'agir et un calendrier de concertations sous-régionales.

Après le sommet des chefs d'Etat de 1999, le Bassin du Congo a rendez-vous à Bujumbura au Burundi.

Il se trouve que l'instabilité suscitée par les rebellions armées et amplifiées par la médiatisation de certains médias internationaux crée le doute dans les esprits sur la tenue effective de cette rencontre à date.

C'est compter sans la solidarité agissante des acteurs de notre sous région qui décident d'une rencontre préparatoire à Bujumbura qui se passe bien et en Juin 2000, tous les partenaires sont là pour la 3^e CEFDHAC après Brazzaville en 1996 et Bata en 1998.

La formation des ONG en gouvernance environnementale et forestière à Kinshasa par WRI et l'UICN a préparé les esprits au dialogue et accommodements préalables aux consensus porteurs.

Malgré les tensions dues aux incompréhensions entre 2 ONG Burundaises et leur tutelle, la réunion se passe bien et décision est prise de se retrouver à Kinshasa en 2002 pour l'adoption des statuts de la CEFDHAC.

En 2002 à Kinshasa, malgré la motion d'ordre ayant interrompue la présentation des statuts de la CEFDHAC, ceux-ci sont examinés, adoptés et signés par les participants. Un calendrier des prochaines rencontres est produit et adopté.

Les exigences de traçabilité, d'harmonisation des politiques amène les Ministres à convoquer une réunion sur l'AFLEGT (African Forest Law Enforcement, Governance and Trade) qui mobilisera aussi bien les Ministres que les Experts des secteurs public, privé que de la société civile. Des groupes de travail sont mis sur pied pour proposer des critères et indicateurs de gestion durable des forêts. Wwf, Enviro-Protect et Partnership entre autres font partie de ce groupe de travail.

En plus du dialogue multi acteurs et des formations spécifiques, on peut noter en bonne place l'étude de la FAO coordonnée par le Prof. KOYO qui a servi de base de travail à plusieurs concertations en vue de l'harmonisation.

ACTIONS

Des actions internes à chaque pays et des actions concertées lors des différentes CEFDHAC et ateliers spécifiques financés généreusement par la coopération internationale et les budgets nationaux ont permis des avancées significatives.

En 2002, à la rencontre RIO + 10 tenue à JOHANNESBOURG est né le Congo Basin Forest Partnership qui nous réunit ce jour. Il ajoutera sa voix à celles des autres acteurs pour préparer le second Sommet des Chefs d'Etats de Brazzaville en 2005. Ce sommet connaîtra la consécration de la Commission des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale qui deviendra Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), doté d'un traité à ratifier par tous les Etats partie.

Le plan de convergence élaboré de façon participative par les secteurs public, privé et société civile sont un cadre innovant de rapprochement des actions de tous les acteurs.

Malgré ce plan de convergence, il reste le regroupement des différents organes de la COMIFAC afin d'arrimer tout le processus à la réforme dont les outils ont été examinés à Libreville en Novembre 2007.

Les statuts de la CEFDHAC, le dispositif organisationnel et l'organigramme de la COMIFAC allant du sommet des Chefs d'Etats au Forum National sur les Forêts sont des dispositifs intégrateurs des politiques forestières et fiscales dans l'espace COMIFAC.

PRINCIPAUX RESULTATS

- Une Commission des Forêts rattachée au Secrétariat des Chefs d'Etats de la CEEAC.
- Un traité de la COMIFAC ratifié
- Un dispositif organisationnel
- Une CEFDHAC dotée de statuts adoptés par les Ministres en charge de questions forestières.
- Des directives opérationnelles de la COMIFAC
- Un plan de convergence de la COMIFAC
- Une réglementation sur les produits forestiers non ligneux
- Des concertations régulières entre acteurs
- La signature des accords de partenariat volontaire avec l'Union Européenne
- Des processus de certification forestière en cours.
- Une gouvernance forestière plus affirmée
- Des acteurs diversifiés dont les OSC et leurs réseaux

LEÇONS APPRISES :

La gouvernance environnementale et forestière nécessitera de tous les acteurs l'attachement aux valeurs de solidarité, participation éclairée et inclusion. Les entreprises devront plus que par le passé accepter que la gestion des risques internes et externes leur demande une adhésion volontaire et active à la responsabilité sociale et sociétale des entreprises.

Les organisations de la société civile devront passer de la critique et simples plaidoyers au rôle d'accompagnateur aussi bien des populations riveraines que des entreprises. Passer des confrontations avec les Etats à un dialogue constructif et apaisé pour la recherche des consensus porteurs et une satisfaction la meilleure des besoins des citoyens du Bassin du Congo.

Pour que ceci soit possible des fonds souples et processus décentralisés gagneraient à être mis sur pied pour faciliter et appuyer les dialogues multi acteurs entre secteurs public, privé et organisation de la société civile. Le tout associé à un engagement de tous et la volonté de bien faire de chacun.

Pierre CHEKEM

www.partnershipcameroon.org